ARRONDISSEMENT DE LISIEUX
CANTON DE LIVAROT-PAYS D'AUGE
COMMUNE DE VALORBIQUET

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de VALORBIQUET légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray en séance publique sous la présidence de Madame Françoise FROMAGE, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 26
Dont pouvoirs : 8

Date de la convocation : 8 avril 2022
Date d'affichage : 19 avril 2022

Présents (18) : M. Laurent **ARMENOULT** ; M. Marc **AUNAY** ; Mme Carine **AUTRET** ; M. Gilles **BARETTE** ; M. Sylvie **BONNEMENT** ; M. Jean-Paul **BOURGUAIS** ; Mme Colette **CAPDEBOSCQ** ; M. Laurent **DECAYEUX** ; Mme Françoise **FROMAGE** ; Mme Ghislaine **HAUBERT** ; Mme Anne **HOUEIX** ; M. Emmanuel **HOUIS** ; M. Jérôme **LELIEVRE** ; M. Pierre **MOUNIER** ; Mme Séverine **NIGAUD** ; M. Jean-Bruno **SAVIN** ; M. Didier **TOUTAIN** ; Mme Amélie **VESQUES**.

Pouvoirs (8) : M. Jean-Pierre **GILAIN** à Mme Colette CAPBEBOSCQ ; Mme Catherine **HAIZE** à M. Marc AUNAY ; Mme Hélène **KARAGOUNIS** à Mme Françoise FROMAGE ; Mme Stéfanie **LEBRETON** à M. Jean-Paul BOURGUAIS ; M. Patrice **MONTAIGNE** à M. Laurent DECAYEUX ; Mme Annie **MOUET** à Mme Carine AUTRET ; M. Michel **POULVELARIE** à Mme Séverine NIGAUD ; Mme Chantal **RIAUD** à M. Pierre MOUNIER

Absent excusé (1) : Mme Catherine **LAMBIN**

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie, Mme le Maire ouvre la séance.

Est désigné secrétaire de séance : M. Emmanuel HOUIS

1) MA-DEL-2022-020 : Indemnités d'occupation du logement communal de La Chapelle-Yvon :

Mme le Maire informe l'assemblée que la signature du compromis de vente du logement communal de La Chapelle-Yvon à M. MARECAILLE a eu lieu le 21 mars. Parmi les conditions suspensives inscrites dans la promesse de vente, l'une d'entre elles stipule que M. MARECAILLE s'engage à régler à la commune de Valorbiquet une indemnité d'occupation à hauteur de de 300 € mensuelle pour la période allant du 1er janvier 2020 à la date de signature définitive de l'acte de vente.

Mme le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal concernant le montant de l'indemnité d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentes, accepte de fixer le montant de l'indemnité d'occupation du logement communal à 300 € mensuels.

2) MA-DEL-2022-021 : Approbation du compte de gestion 2021 :

M. MARTIN, Conseiller aux décideurs locaux, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentes, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

3) MA-DEL-2022-022 : Approbation du compte administratif 2021 :

Mme le Maire présente le compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

¤ **Fonctionnement** : 1 450 164.44 € en dépenses et 2 075 049.38 € en recettes soit un excédent de clôture de 624 884.94 €

¤ **Investissement :** 476 742.16 € en dépenses et 365 423.79 € en recettes soit un déficit de clôture de 111 318.37 €

¤ **Restes à réaliser** : 87 989.97 € en dépenses.

Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote *(le pouvoir reçu de Mme KARAGOUNIS ne sera donc pas comptabilisé puisque non exprimé)*, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le Compte Administratif 2021.

4) MA-DEL-2022-023 : Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2021 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif dressé par Mme le Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement	**624 884.94**
Résultat de l'exercice : Recettes-Dépenses (1 751 668.92- 1 717 763.10)	354 618.76
Excédent de fonctionnement reporté (FR 002)	270 266.18

Solde d'exécution de la section d'investissement	**- 111 318.37**
Solde d'exécution de l'exercice : Recettes-Dépenses (609 388.98-603 181.29)	20 234.63
Résultat antérieur reporté déficitaire (IR 001)	-131 553.00
Solde des restes à réaliser de l'exercice :Recettes-Dépenses (0.00 – 21 064.88)	-87 989.97

Besoin de financement de la section d'investissement	**-199 308.34**

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	199 308.34
Affectation complémentaire en réserves (IR 1068	
Report excédentaire en fonctionnement	425 576.60

5) MA-DEL-2022-024 : Vote des taux des contributions directes :

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.44 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.49 %

La commune a la possibilité de faire évoluer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. La fiscalité locale et les prestations des services étant les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources, Mme le Maire propose une augmentation de 1.5 % des taux des contributions directes pour pallier à l'augmentation de 11% des charges de fonctionnement dont les frais de carburant et combustibles entre autres.

M. DECAYEUX fait remarquer que l'augmentation des bases fiscales génère un gain de 24 000€ sans augmentation des taux qui devrait permettre de combler la hausse des charges.

M. LELIEVRE ne souhaite pas faire supporter l'augmentation du coût de l'énergie par les contribuables, eux-mêmes étant touchés par l'inflation.

M. TOUTAIN ajoute qu'une telle augmentation ne respecte pas les promesses électorales.

Mme AUTRET demande de passer au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix "POUR", 9 voix "CONTRE" et 2 abstentions : FIXE les taux des taxes fiscales pour l'année 2022, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.12 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.98 %

MA-DEL-2022-025 : Vote du budget primitif 2022 :

Mme le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

¤ Fonctionnement : 2 072 219.79 €

¤ Investissement : 647 991.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget primitif 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

M. Emmanuel HOUIS
Secrétaire de séance

PROPOSITIONS INVESTISSEMENTS 2022

Article-N° opération	Libellé de l'article	Détail de l'opération envisagée	BP 2022 Montants retenus Montants T.T.C.	Reste à recouvrer	
2031-0002	Frais d'étude		146 394,81 €		
2031		Frais de bornage - Terrain LAMBIN - Agrandissement parking pôle administratif St Julien de Mailloc	1 500,00 €		
2031		Frais ingénierie pour travaux agrandissement pôle administratif + école St Cyr du Ronceray	144 894,81 €		
204182	Subventions d'équipement versées - Autres organismes publics - Bâtiments et installations		1 566,57 €		
204182	SDEC	Extension réseau Clos Polet - SAJAC IMMOBILIER - St Cyr du Ronceray	1 566,57 €		Reste à réaliser 2021
2051-0010	Concessions et droits similaires		12 277,36 €		
2051-0202	3D OUEST	Logiciel cimetière + formation	12 277,36 €		
2111-0003	Terrains nus		17 755,00 €		
2111		Achat terrain ESBROC (Défense Incendie) - St Cyr du Ronceray 411 m²: 2 055€ + estimation frais de notaire: 2 000€	4 055,00 €		
2111		Achat terrain BONHOMME (Parcours sportif) - St Cyr du Ronceray 1 840 m²: 2 000€ + estimation frais de notaire: 2 000€	4 000,00 €		
2111		Achat terrain LAMBIN (Agrandissement parking pôle administratif) - St Julien de Mailloc 2 500 m²: 2 500€ + estimation frais de notaire: 2 000€	4 500,00 €		
2111		Achat terrain MAULION (Défense Incendie) - La Chapelle Yvon 240 m²: 1 200€ + estimation frais notaire: 2 000€	3 200,00 €		
2111		Achat terrain BOUCHERIT (Défense Incendie) - St Pierre de Mailloc 144 m²: cession grâcieuse + estimation frais notaire: 2 000€	2 000,00 €		
2128	Agencements et aménagements de terrains		4 380,00 €		
2128		Clôture terrain ESBROC - Estimation 82 mètres linéaire Estimation basée sur un coût de 2 000€ / 100 m. linéaire	1 640,00 €		
2128		Clôture terrain MAULION - Estimation 62 mètres linéaire Estimation basée sur un coût de 2 000€ / 100 m. linéaire	1 240,00 €		
2128		Clôture terrain BOUCHERIT - Estimation 48 mètres linéaire Estimation basée sur un coût de 2 000€ / 100 m. linéaire	1 500,00 €		
21311	Hôtel de ville		0,00 €		
21312	Bâtiments scolaires		4 352,03 €		
21312-0301	TROPLONG PEINTURE	Rénovation salle(s) de classe/ École - Saint Cyr du Ronceray	3 150,00 €		**1/4 des investissements**
2135-0401	GROSO	Remplacement chauffe-eau/ École - La Chapelle Yvon	1 202,03 €		
21316-0014	Équipements cimetière		5 338,00 €		
21316-0306	POMPES FUNÈBRES ORBECQUOISES	Columbarium 6 cases + semelle béton	5 338,00 €		**1/4 des investissements**
21318	Autres bâtiments publics		0,00 €		
2135-0015	Installation générales		572,40 €		
2135-0408	AVENIR ELEC	Modification réseau électrique en triphasé/ Cantine scolaire - La Chapelle Yvon	572,40 €		**1/4 des investissements**
2138-0018	Autres constructions		62 420,40 €		

Accusé de réception en préfecture
014-200058378-20220414-BPCOM2022SCELLE-BF
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022

Article-N° opération	Libellé de l'article	Détail de l'opération envisagée	BP 2022 Montants retenus Montants T.T.C.	Reste à recouvrer	
2138	MOUCHEL FRERES	Bâtiement Sves Techniques St Pierre de Mailloc	62 420,40 €		Reste à réaliser 2021
2151	Réseau de voirie		96 301,20 €		
2151-0407	BONÉ TRAVAUX PUBLICS	Travaux revêtement de voiries/ La Chapelle Yvon / Impasse de la Monthoure	15 256,80 €		
2151-0508	BONÉ TRAVAUX PUBLICS	Travaux de réfection de voirie/ St Pierre de Mailloc / Impasse du Château	10 522,80 €		
2151-0508	BONÉ TRAVAUX PUBLICS	Aménagement d'écoulement d'eau (caniveaux) / St Pierre de Mailloc / Chemin des Cahotes	3 276,00 €		
2151-0706	BONÉ TRAVAUX PUBLICS	Aménagement d'écoulement d'eau (caniveaux)/ St Julien de Mailloc / Chemin de la Touzerie	1 260,00 €		**1/4 des investissements**
2151-0706	BONÉ TRAVAUX PUBLICS	Travaux d'aménagement de voirie/ St Julien de Mailloc / Impasse de l'église	10 120,80 €		
2151-0706	BONÉ TRAVAUX PUBLICS	Travaux assainissement pluvial / St Julien de Mailloc / Impasse de l'église	3 120,00 €		
2151-0407	BONÉ TRAVAUX PUBLICS	Aménagement écoulement d'eau/ La Chapelle Yvon / Face à l'église	2 160,00 €		
2151	SAS ATV	Voie de dégagement pôle administratif / St Julien de Mailloc	6 480,00 €		Reste à réaliser 2021
2151-0706	ATV FOULQUE	Prolongation agrandissement, aire de sortie, à la boite aux lettres Saint Julien de Mailloc (tvaux supplémentaires)	4 800,00 €		
2151-0309	BONÉ TRAVAUX PUBLICS	Réfection trottoirs des écoles au pôle médical - Voirie / Saint Cyr du Ronceray	25 782,00 €		
2151-0606	BONÉ TRAVAUX PUBLICS	Travaux réfection de voiries/ Chemin de la Croix / Tordouet	13 522,80 €		
2152-0006	Installation de voirie		9 569,63 €		
2152-0309	AD ÉQUIPEMENTS	Fourniture et pose potelets/ Monument aux morts - Saint Cyr du Ronceray	1 929,07 €		
2152-0309	AD ÉQUIPEMENTS	Pose de panneaux, sécurisation voie prioritaire + pole cone et panneau + signalisation horizontale/ Voirie - Saint Cyr du Ronceray	2 494,96 €		**1/4 des investissements**
2152	SERRURERIE ANGEE	Parapet Pont La Chapelle Yvon	1 272,00 €		Reste à réaliser 2021
2152-0309	ACTUS MOBILIERS URBAINS	Barrières Héritage pour trottoirs Ecole St Cyr du Ronceray	3 873,60 €		
21538-0007	Autres réseaux divers		0,00 €		
21538-0020	Autres réseaux divers		0,00 €		
21568-0003	Autre matériel, outillage incendie		31 320,00 €		
21568	SAS ATV	Citerne souple 60m3 - St Pierre de Mailloc - La Droulinière	13 800,00 €		Reste à réaliser 2021
21568		Citerne DECI - La Chapelle Yvon	17 520,00 €		
21571	Matériel et outillage de voierie - Matériel roulant		1 734,60 €		
21571	SARL MAILLARD	Clapet de sécurité Tracteur FENDT	1 734,60 €		Reste à réaliser 2021
2158-0013	Autres installations - matériel & outillage		6 065,00 €		
2158-0802	ATEL LOCATION	Nettoyeur haute pression + deux lances fournis	1 440,00 €		
2158		Matériels et outillages divers (enveloppe forfaitaire) (plateau, tronçonneuse, tondeuse…)	4 625,00 €		
2182	Matériel de transport		0,00 €		
2183-001	Matériel de bureau et matériel informatique		3 170,40 €		
2183-0401	MSB INFORMATIQUE	Vidéoprojecteur intéractif Epson 3LCD WXGA/ École La Chapelle Yvon	1 971,60 €		**1/4 des investissements**
2183		Imprimante multifonctions Mairie St Cyr du Ronceray (y compris toner) Imprimante + cablage + intervention sur site + déplacement: 769,20 € TTC	1 198,80 €		
2184-0012	Mobilier		12 468,71 €		

Accusé de réception en préfecture
014-200058378-20220414-BPCOM2022SCELLE-BF
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022

Article-N° opération	Libellé de l'article	Détail de l'opération envisagée	BP 2022 Montants retenus Montants T.T.C.	Reste à recouvrer	
2184-0301	LIBRAIRIE DU MANOIR	Mobilier classe Ecole St Cyr du Ronceray	11 894,47 €		
2184		Bancs pour cour école La Chapelle Yvon	574,24 €		
2188-0001	Autres immobilisations corporelles		11 722,40 €		
2188-0408	DALKIA	Plonge lave-vaisselle/ Cantine scolaire - École La Chapelle Yvon	1 250,40 €		
2188-0408	DALKIA	Lave-vaisselle/ Cantine scolaire - École La Chapelle Yvon	2 827,20 €		
2188-0408	DALKIA	Table inox/ Cantine scolaire - École La Chapelle Yvon	469,20 €		**1/4 des investissements**
2188-0408	DALKIA	Four de remise en température/ Cantine scolaire - École La Chapelle Yvon	5 317,20 €		
2188-0408	DALKIA	Couvercle inox sur mesure/ Cantine scolaire - École La Chapelle Yvon	480,00 €		
2188	LUMISTORES	Ecole St Cyr du Ronceray - Store vertical	716,40 €		Reste à réaliser 2021
2188-0202	SONO VENTE	Micro pour enregistrement	662,00 €		
		TOTAL	**427 408,51 €**		

Total Reste à réaliser 2021	87 989,97 €
Total 1/4 des investissements 2022 votés au Conseil Municipal	71 516,43 €
Total réflexion Investissements 2022 (hors frais d'ingénierie)	123 007,30 €
Frais ingénierie	144 894,81 €
Vérification Total	427 408,51 €

Accusé de réception en préfecture
014-200058378-20220414-BPCOM2022SCELLE-BF
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022